



# Lutter contre le dumping social

«Dumping social: pratique consistant à exploiter la main-d'œuvre très bon marché d'un pays dont les lois sociales sont peu contraignantes.»  
Derrière la définition du dictionnaire, les activités d'employeurs sans scrupules se traduisent par des drames sociaux. Le dumping social, c'est une concurrence déloyale dont pâtissent les entreprises et les travailleurs d'ici qui respectent les règles. C'est aussi une catastrophe pour les travailleurs étrangers dont la misère est exploitée. Des pistes existent: limitation de la durée du détachement, paiement électronique des salaires, création d'une agence européenne d'inspection sociale,... Les syndicats belges et les fédérations syndicales européennes veulent des actes concrets. Ils le diront le 24 juin dans le quartier européen de Bruxelles.

... pages 3, 4 et 8



# Tous travailleurs, avec ou sans papiers

Les travailleurs sans papiers sont nombreux dans les grandes villes, et à Bruxelles en particulier. Le comité des travailleurs sans papiers de la CSC défend leurs droits, et articule leurs combats avec ceux de tous les travailleurs.

**D**es travailleurs au noir qui bossent plus de 12 heures par jour, pour un salaire de misère et sans aucune sécurité d'emploi, cela existe partout dans le monde. Cela existe juste à côté de chez nous. Il suffit de pousser la porte du comité des travailleurs sans papiers (TSP) de la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde et les témoignages affluent. Le plus extrême? Celui d'un homme qui travaillait 18 heures par jour dans une boulangerie semi-industrielle, était payé 25 centimes l'heure et dormait dans l'entreprise au milieu des sacs de farine. «Dans un film, tout le monde dirait que c'est exagéré. Pourtant, c'est la réalité» observe Paul, militant de la section locale de Bruxelles, soutien actif du comité.

## La précarité exploitée

«Quand tu es sans papiers, le patron te traite moins bien. Et si tu as un accident, ta première pensée, c'est: "Pourvu que je ne sois pas expulsé!"» raconte Mohamed. Il sait de quoi il parle. Il a été sérieusement blessé alors qu'il travaillait sur un chantier. Ses collègues ont voulu appeler une ambulance. Il a refusé et a téléphoné au patron qui est venu le chercher, l'a amené à l'hôpital et a payé ses soins. «J'ai encore eu de la chance, remarque Mohamed. Cela m'arrangeait, car je ne serai pas expulsé et j'espère recommencer à travailler là-bas quand je serai guéri.» Eva Maria Jimenez Lamas, responsable du comité des TSP de la CSC de Bruxelles, précise: «Cela arrange surtout le patron, car il ne doit pas déclarer d'accident de travail, il n'a pas de contrôle et pas d'amende.»

Depuis 2008, le comité des TSP de la CSC bruxelloise se bat pour empêcher des employeurs sans scrupules d'exploiter les travailleurs sans papiers en profitant



© Jean Beaudon/Belpress

de leur précarité. Il veut faire reconnaître la contribution qu'ils apportent à l'économie, grâce à leur force de travail et à leur consommation. «Aujourd'hui, explique Eva Maria Jimenez Lamas, nous sommes loin de cette reconnaissance. L'inégalité des droits et l'absence de possibilité de régularisation sur base de critères justes et permanents rendent leurs conditions de travail et d'existence de plus en plus précaires.»

## Une cotisation symbolique

Environ 100.000 sans-papiers vivent aujourd'hui en Belgique. Beaucoup travaillent. «Ils survivent grâce à une très forte solidarité entre eux. Le bouche à oreille fonctionne très bien. Comme nous, ils sont insérés dans divers réseaux» explique Paul.

«La plupart ignorent qu'ils ont des droits, qu'ils peuvent se syndiquer, être défendus, remarque Mounir. C'est notre travail de militants de parler avec eux, de les informer, de leur signaler la permanence de la CSC et de les amener à notre comité.»

Organisé de manière démocratique, celui-ci compte plusieurs centaines de militants, dont 450 paient une cotisation symbolique. Chaque trimestre, une assemblée générale les réunit autour d'un thème précis. Ils sont actifs dans plusieurs groupes de travail (accueil, «communic'action»). Ils font rapport au comité qui prend les décisions. Le comité bénéficie du soutien sans faille de la fédération. Il articule son travail avec celui des cen-

trales. «L'austérité est imposée à tous les Belges. Elle est facilitée par le réservoir de travailleurs précairisés, sans emploi, sans papiers. Tous, nous sommes sur le même bateau. De meilleures conditions de travail pour les plus précaires améliorent les conditions de tous» conclut Eva Maria Jimenez Lamas. ●

Plus d'infos? Contacter Eva Maria Jimenez Lamas, responsable des travailleurs migrants et du comité des travailleurs sans papiers de la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde, rue Pléтинckx 19, à 1000 Bruxelles. Tél.: 02.557.80.69. Courriel: u05ejl@acv-csc.be

## Action contre le dumping au Foyer anderlechtois

**U**ne animation intense, tout à fait inhabituelle, a secoué la séance du conseil d'administration du Foyer anderlechtois, le 2 juin dernier. Le comité des travailleurs sans papiers (TSP) de la CSC de Bruxelles était venu y manifester sa colère et sa révolte vis-à-vis du dumping social dont sont victimes de très nombreux travailleurs dont Mounir est le représentant (lire son témoignage ci-contre). «Le système économique fonctionne ainsi. Plus les travailleurs sont en concurrence, plus les patrons s'enrichissent» s'exclame Serge, membre du comité des TSP.

Pourtant, des alternatives existent, comme l'explique Pasquina Anglani, permanente de la CSC-Alimentation et services, qui soutient cette action: «Notre centrale combat sans cesse pareilles situations. Il y a en effet des milliers de Mounir! Nous travaillons à une charte entre donneur d'ordre et exécutant, où les parties s'engagent à veiller au respect des conditions de travail et de salaire des travailleurs du nettoyage. Avec les employeurs du secteur, nous plaidons pour la mise en œuvre d'une responsabilité solidaire.»

Pour sa part, le conseil d'administration du Foyer anderlechtois (qui n'était pas encore en place lorsque Mounir y travaillait) s'est engagé à intervenir auprès de la

firme sous-traitante pour que Mounir puisse retrouver un emploi et être régularisé. Il s'engage aussi à lutter contre le dumping social. ●



Le comité des travailleurs sans papiers de la CSC de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

L'Info

## «Reconnu comme travailleur et comme être humain»

«Mon patron m'a menti! En 2009, la Belgique a accordé aux sans-papiers la possibilité de régulariser leur situation. Il fallait soit prouver son ancrage local, soit disposer d'un travail. J'étais venu d'Oujda (au Maroc) en 2006 et je travaillais pour Abay Construct. Cette firme de nettoyage était une sous-traitante d'Atalian qui, elle-même, travaillait pour le Foyer anderlechtois. L'Office des étrangers a donné une réponse positive à mon dossier de régularisation, sur base du critère "travail". Mon patron devait introduire une demande d'autorisation en bonne et due forme au ministère de l'Emploi de la Région bruxelloise, pour occuper un travailleur étranger. Il m'a assuré que tout était en ordre et que je pouvais travailler chez lui. C'était faux!» témoigne Mounir. De bonne foi, il continue donc à travailler pour ce

patron. Il est payé bien au-dessous du salaire en vigueur dans le secteur: 6 euros l'heure jusqu'en 2010, puis 7,50 euros et enfin 8 euros. Jamais il ne peut s'absenter. Ses vêtements de travail et ses trajets ne lui sont pas remboursés. Et il n'a jamais perçu ses derniers mois de salaire... «Même quand on est travailleur sans papiers, on comprend que cette situation n'est pas normale. J'ai voulu être reconnu comme être humain et comme travailleur. En décembre 2012, je suis allé voir mon patron pour demander mes droits. J'ai dû arrêter de travailler. En réalité, il ne voulait pas me régulariser. Du coup, j'ai perdu mon travail et, avec lui, mon droit au séjour, la chance d'obtenir une régularisation et la possibilité de participer à la sécurité sociale comme les travailleurs déclarés.»

# Journée de remerciement sous le signe de l'austérité



**Super-héros du quotidien, les professionnels du propre sont plus de 200.000 en Belgique à œuvrer pour rendre agréables nos lieux de vie et de travail.**

**Comme tous les ans, la CSC-Alimentation et services les met à l'honneur ce 19 juin.**



l'horeca et la distribution... En tout, un peu de moins de 40.000 personnes sont concernées, dont 76% de femmes (et plus de la moitié d'entre elles sont chefs de ménage).

A l'occasion de la Journée du nettoyage, la CSC-Alimentation et services (CSC-AS) demande une fois de plus que cette mesure soit annulée. «Il est incompréhensible que l'on touche au revenu d'un groupe de travailleurs très vulnérable, dit Philippe Yerna, secrétaire général de la CSC-AS. Cette mesure touche principalement des femmes qui ont souvent déjà des difficultés à joindre les deux bouts.»

## Catastrophe annoncée

Sur le terrain, les représentants de la CSC confirment cette catastrophe annoncée. Béatrice, déléguée CSC-AS dans une grande société de titres-services de la région du

Centre, ne compte plus le nombre de collègues qui l'appellent, en se posant beaucoup de questions sur leur sort.

«La solution serait d'augmenter leur temps de travail, mais c'est tout le contraire qui se passe aujourd'hui. Avec l'augmentation du prix du titre-services, on a perdu pas mal d'heures chez les clients, et la direction essaie par tous les moyens de réduire les contrats. Beaucoup de travailleuses sont seules pour élever leurs enfants, elles sont paniquées à l'idée de voir leurs revenus, déjà très justes, encore diminuer de 200 ou 300 euros. Il n'est pas rare qu'elles me téléphonent, paniquées, en pleurs... On est assez démuni. D'autant que, côté direction, on n'est pas très réceptif aux situations privées. Dans la société où je travaillais précédemment, il y avait une assistante sociale. Ici, personne de la direction n'essaie de savoir pourquoi telle ouvrière est fatiguée, démotivée et décroche...» explique-t-elle.

Les métiers du nettoyage sont durs. Les lombalgies, les pathologies des épaules et du syndrome du canal carpien sont monnaie courante. A la charge physique s'ajoute donc aujourd'hui une écrasante charge mentale pour toutes ces travailleuses à temps partiel très inquiètes pour leur avenir. ● D.E.

**V**ous aussi, pensez à leur faire savoir que vous appréciez leur travail. Par une petite attention ou, pourquoi pas, en partageant vos remerciements sur la page Facebook de l'opération (facebook.com/CSCjourneedunettoyage).

Si certains se disent fiers de leur métier, les travailleurs du nettoyage cumulent en effet beaucoup d'inconvénients: travail pénible, très faiblement reconnu, horaires souvent difficiles... Et, depuis janvier, des revenus rabotés pour certains d'entre eux. En effet, parmi toutes les mesures qualifiées par la CSC de «plat de misère» pour les travailleurs, il en est une, la réduction de l'allocation de garantie de revenus (AGR) pour les temps partiels, qui est particulièrement amère pour ces travailleurs et travailleuses.

## L'AGR réduite de moitié

Pour rappel, les chômeurs qui trouvent un emploi à temps partiel reçoivent, à certaines conditions, une allocation de garantie de revenus (AGR) de l'Onem. Ainsi, leur revenu total est au moins égal à l'allocation de chômage qu'ils recevaient avant. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, cette allocation a été revue à la baisse. Après deux ans, à partir de janvier 2017 donc, elle sera même rabotée de moitié. Résultat: au total, leurs revenus pourront être amputés d'un quart!

Ainsi en a décidé le gouvernement fédéral l'an dernier. Une mesure particulièrement injuste car elle touche surtout les femmes, souvent seules avec des enfants, qui travaillent à temps partiel dans des secteurs où les salaires sont déjà assez bas: les titres-services, le nettoyage, mais aussi

## Diminution de l'allocation de garantie de revenus: deux exemples chiffrés

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017
<b>Magda</b> , ouvrière du nettoyage en chômage involontaire, chef de ménage, contrat mi-temps. Salaire: 800 euros/mois. AGR (avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015): 672 euros/mois.	- 67,81 euros/mois AGR = 604,19 euros/mois	- 369,91 euros/mois AGR = 302,09 euros/mois
<b>Nathalie</b> , ouvrière du nettoyage en chômage involontaire, chef de ménage, contrat 1/3-temps. Salaire: 534 euros/mois. AGR (avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2015): 948,89 euros/mois.	- 95,75 euros/mois AGR = 853,14 euros/mois	- 533,32 euros/mois AGR = 415,57 euros/mois



## À travail égal, salaire égal!

**L**a CSC, la FGTB et la CGSLB veulent des actes concrets pour lutter contre le dumping social. Ce mercredi 24 juin, les trois syndicats organisent un rassemblement à Bruxelles, aux abords du Parlement européen.

L'usage frauduleux de la «directive détachement» permet à des employeurs d'envoyer à l'étranger des travailleurs pour des salaires de misère, sans que ceux-ci bénéficient d'une protection sociale. Cette directive crée une situation de concurrence déloyale, dont plusieurs secteurs souffrent cruellement. Les milliers de pertes d'emploi dans le transport ou la construction, notamment, en attestent.

Le dumping social est inhumain pour les travailleurs exploités, il crée une concurrence déloyale pour les travailleurs et les employeurs qui respectent les règles, il menace les emplois et les secteurs, et il prive la sécurité sociale de recettes. Cette forme d'exploitation moderne doit cesser. C'est pourquoi les trois syndicats belges, soutenus par les fédérations syndicales européennes, exigent que la lutte contre le dumping social soit une priorité absolue, tant au niveau national qu'au niveau européen. Rejoignez-les ce mercredi 24 mai!

Renseignements sur les transports organisés dans les régions auprès de votre fédération régionale. Lire aussi l'éditorial page 8. Plus d'infos sur [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be). ●

STOP AU DUMPING SOCIAL

RASSEMBLEMENT LE 24 JUIN  
BRUXELLES

Place du Luxembourg - 11h

## Témoigner son respect

Une série d'actions symboliques sont organisées par la CSC-Alimentation et services ce 19 juin dans les grandes villes du pays, avec distribution de gadgets aux passants pour les inciter à témoigner leur respect et faciliter le travail des professionnels du nettoyage. Voir aussi les conseils humoristiques sur la page Facebook de l'opération (facebook.com/CSCjourneedunettoyage).

# Rire et réfléchir sur le radicalisme religieux

La CSC et le Moc de Liège-Huy-Waremme organisaient une des premières représentations liégeoises de la pièce d'Ismaël Saïdi, «Djihad». Elle aborde avec intelligence, finesse et humour l'actualité de la radicalisation de certains jeunes et de leur départ en Syrie.

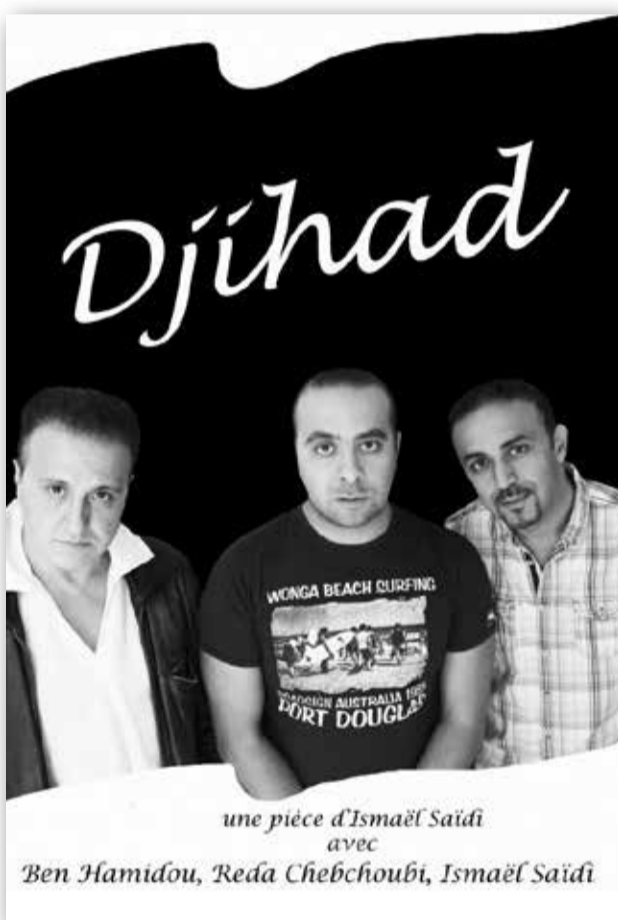
Il fallait le faire! Faire rire et émouvoir avec une pièce sur la radicalisation de jeunes et leur départ pour la Syrie, ce n'était pas gagné d'avance. D'ailleurs, quand Ismaël Saïdi a écrit «Djihad», aucun théâtre n'en a voulu. Il s'est obstiné, il a bien fait. Reconnue «d'utilité publique» par la Fédération Wallonie-Bruxelles, la pièce a déjà été vue par 28.000 personnes dont 15.000 jeunes. Le 3 juin dernier, à l'initiative du Moc et de la CSC de Liège-Huy-Waremme, elle était présentée au Théâtre de Liège devant une salle comble qui a ovationné les trois comédiens.

## Gravité et humour

«Djihad» raconte le périple de trois jeunes gens (Ben, Reda et Ismaël) pour rejoindre un groupe islamiste armé et «tuer des mécréants». Il y a leurs préparatifs (la vente d'une auto pour payer leurs billets), le passage par l'aéroport, l'arrivée à Istanbul, un trajet erratique pour rejoindre un lieu de rendez-vous... C'est terrible. Mais la force d'Ismaël Saïdi est de traiter la gravité par l'humour. On rit beaucoup, et puis on est ému. Et l'auteur réussit à susciter la sympathie pour les fragilités, les difficultés et les désirs de ces jeunes. Et la tristesse de les voir ainsi se tromper de combat.

«Né à Molenbeek, j'ai vécu à Schaerbeek. Avant de devenir auteur et réalisateur, j'ai été policier pendant quinze ans. J'ai rencontré énormément de gens et connu la radicalisation. Quelques djihadistes sont devenus des sortes de monstres, pas tous. Mais on ne naît pas monstre, il faut que quelque chose se passe» explique-t-il lors du débat avec la salle qui suit la représentation. Ben, Reda et Ismaël, nés à Bruxelles, se sentent différents des

autres Belges, dont le regard les renvoie trop souvent à la condition d'«étrangers». C'est pénible. Et les pressions et les interdits de leur famille, de leur communauté sont pénibles aussi.




## VU D'ICI

### Rana Plaza: les victimes vont être indemnisées

La plateforme Achact est heureuse d'annoncer une grande victoire avec la confirmation que le fonds d'indemnisation des victimes du Plaza Rana a enfin atteint les 30 millions de dollars nécessaires à l'indemnisation complète de l'ensemble des ayants droit, suite à une dernière contribution restée anonyme.

Achact et son réseau international de la «Clean clothes campaign» mènent campagne depuis le jour de l'effondrement de l'immeuble qui abritait plusieurs ateliers de confection textile, au Bangladesh, le 24 avril 2013, pour exiger que les marques et les enseignes de mode indemnisent les victimes. Depuis lors, plus d'un million de citoyens d'Europe et du monde ont participé à des actions d'interpellation des enseignes qui s'approvisionnaient dans une des cinq usines hébergées dans le Rana Plaza. Ces actions ont forcé de nombreuses marques à contribuer au fonds d'indemnisation.

Lors du deuxième anniversaire de l'effondrement, il manquait encore 2,4 millions pour atteindre les 30 millions de dollars nécessaires. «Nous avons longtemps attendu ce jour. Maintenant que toutes les familles touchées par cette catastrophe ont la garantie d'être indemnisées, elles vont enfin pouvoir commencer à reconstruire leur vie. C'est un moment important pour la justice, a déclaré Carole Crabbé, coordinatrice d'Achact. Ceci n'aurait pas été possible sans le soutien des citoyens et des consommateurs, en Belgique et à travers l'Europe, qui se sont mobilisés ces deux dernières années. Ensemble, nous avons une fois de plus prouvé que les consommateurs européens se soucient des travailleurs qui fabriquent leurs vêtements, et que leurs actions peuvent vraiment faire la différence.»

 [www.achact.be](http://www.achact.be)

## Rêves brisés

Ben est passionné par le dessin, mais l'imam le lui interdit. Son rêve brisé, il se désintéresse peu à peu de l'école. Reda est diplômé de l'enseignement supérieur. Mais, fou amoureux d'une jolie Valérie, il est brisé par le refus catégorique de sa mère de le voir épouser une non-musulmane...

Tous trois se posent des questions, mais ils connaissent fort mal leur religion. «C'est l'un des problèmes. Le Coran, ils ne le connaissent pas et ils croient les bêtises qu'ils lisent sur internet, ou celles dont les recruteurs leur bourrent le crâne» regrette Ismaël Saïdi. Lui-même croyant, il plaide pour un islam d'Europe: «Je veux des imams avec un «bac+5», des imams qui connaissent les langues parlées ici, les coutumes et les codes d'ici, et puissent donner aux jeunes des réponses qui font sens dans le contexte où ils vivent.»

La pièce nous fait entrer dans ces parcours avec force et conviction. Croyants (musulmans, juifs, chrétiens...) ou non, Belges depuis des générations ou depuis peu, les spectateurs rient tous ensemble, de bon cœur. Ils sont émus ensemble. Après, ils peuvent commencer à parler, ensemble aussi. Enfin. ●

## Namur

### Qui veut vraiment retirer les mesures anti-chômeurs?

La CSC tout entière se mobilise contre les mesures anti-jeunes et anti-chômeurs du gouvernement fédéral. Elle diffuse largement sa campagne contre l'article 63§2 de la législation du chômage qui limite les allocations d'insertion dans le temps (trois ans) et contre la modification de l'article 36 qui abaisse de 30 à 25 ans l'âge maximal pour l'accès aux allocations d'insertion («L'Info» n°10 du 22 mai 2015).

Plusieurs partis politiques ont pleuré les conséquences des exclusions. Veulent-ils vraiment passer à l'acte et changer la législation en constituant une majorité de gauche alternative? Après la CSC de Mons-La Louvière («L'Info» n°11 du 5 juin 2015), la CSC de Namur-Dinant a invité trois parlementaires de la région pour leur poser la question. Thierry Jacques, secrétaire fédéral, et Christophe Cruquenaire, permanent interprofessionnel responsable de l'action des Travailleurs sans emploi, ont invité Georges Gilkinet (Ecolo), Benoît Dispa (CDH) et Gwenaëlle Grovionius (PS) à une rencontre sur cette possibilité d'action.

Le Parti socialiste n'était pas représenté. Les deux autres élus étaient là et le dialogue a été constructif. Ecolo partage les revendications de la CSC et est favorable à la suppression totale des mesures. Le CDH se dit favorable à la responsabilisation et n'est pas partisan d'abroger complètement les mesures, mais il veut corriger ce qu'il considère comme des effets pervers. Il soutient donc la proposition de loi de Catherine Fonck (CDH) pour modifier ces deux articles. ●



Suivez la campagne sur la page Facebook de la campagne ([facebook.com/loi3663](https://facebook.com/loi3663)) et sur Twitter (#loi3663).

# Quand peut-on prendre des vacances?

**En principe, une personne qui a travaillé à temps plein en 2014 a droit à quatre semaines de vacances en 2015. Rappel des règles de base en la matière.**

La date des vacances est fixée soit dans une convention collective de secteur ou d'entreprise, soit dans un accord individuel conclu entre l'employeur et le travailleur. Parfois, des vacances collectives sont prévues; l'entreprise ferme alors ses portes pendant cette période.

Les vacances se prennent normalement entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 octobre. Au cours de cette période, les travailleurs de plus de 18 ans ont droit à des vacances ininterrompues de 2 semaines. Pour les jeunes de moins de 18 ans, cette durée est de 3 semaines. Les vacances peuvent être fractionnées, mais une semaine ininterrompue de vacances est obligatoire. Les chefs de ménage doivent pouvoir prendre leurs vacances de préférence pendant les vacances scolaires.

Certains jours ne peuvent pas coïncider avec des jours de vacances: les jours fériés payés, les jours de repos de grossesse ou d'accouchement, les jours de congé-éducation payé et les jours de repos (dimanches et jours de repos compensatoire).



## En cas de maladie

Si vous tombez malade avant le début de vos vacances, celles-ci peuvent se prendre plus tard, même si une fermeture collective est prévue. Si vous tombez malade durant vos vacances, elles se poursuivent normalement; en principe, vous ne pouvez donc pas récupérer ces jours-là plus tard.

Le nombre de jours de vacances auquel vous avez droit en 2015 est calculé sur la base du nombre de jours de travail prestés en 2014. Certains jours d'inactivité du travailleur sont, à certaines conditions, assimilés à des jours effectivement prestés. En cas d'accident ou de maladie, de repos de grossesse ou de chômage économique, par exemple.

Les règles pour déterminer le nombre de jours de vacances et le pécule de vacances diffèrent quelque peu

pour les ouvriers et les employés. Mais une personne qui a travaillé à temps plein au cours de l'année qui précède l'année de vacances a en principe droit à 4 semaines de vacances. Une personne qui travaille dans un régime de 5 jours par semaine a donc droit à 20 jours de vacances. Celle qui travaille dans un régime de 6 jours par semaine aura droit à 24 jours de vacances. Une personne qui travaille à temps partiel ou qui n'a pas travaillé pendant une année complète aura droit à des vacances au prorata de ses prestations.

## Pécule de vacances

Les ouvriers reçoivent un pécule de vacances équivalent à 15,38% du salaire annuel brut. Pour les périodes d'inactivité pour cause de maladie ou de chômage, un salaire fictif sera pris en compte.

Le pécule de vacances n'est pas payé par l'employeur, mais par l'Office national des vacances annuelles (ONVA) ou par une caisse spéciale de vacances. Le montant est versé sur votre compte bancaire. Vous devez donc communiquer votre numéro de compte à l'Office national des vacances annuelles ou à la caisse de vacances à laquelle votre employeur est affilié. ●



## Pour tout savoir

Pour tout savoir sur vos vacances d'été – en droit du travail s'entend –, consultez la brochure «Vacances annuelles 2015» de la CSC. Elle passe en revue la législation en vigueur pour les ouvriers, les employés, les agents des services publics, les jeunes diplômés et les demandeurs d'emploi. La brochure présente le minimum légal. Informez-vous auprès de votre délégué CSC ou dans un centre de services CSC pour savoir s'il existe éventuellement un régime plus favorable dans votre secteur.

## Faites le calcul en ligne!

A combien de jours de vacances avez-vous droit? Faites le calcul simplement avec le module disponible sur le site internet de la CSC ([www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)). Attention, ce service est réservé aux affiliés de la CSC.

Et bien sûr, n'hésitez pas à pousser la porte d'un centre de services de la CSC pour y poser toutes vos questions concernant les vacances annuelles. Adresses et heures d'ouverture sur [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)

## Industrie du béton Prime syndicale

Tous les travailleurs, actifs ou prépensionnés, occupés dans une entreprise appartenant à la commission paritaire 106.02 ont droit à une prime syndicale. Les employeurs distribuent actuellement les cartes de prime aux travailleurs.

Pour avoir droit à cette prime, vous devez être affilié à la CSC-Bâtiment industrie & énergie (CSC-BIE) et avoir été occupé par une entreprise du secteur pendant la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015. Si vous avez travaillé pendant la période complète ou si vous êtes en prépension, vous recevrez 135 euros (ou 11,25 euros par mois d'occupation).

Veillez reprendre votre numéro de compte sur la carte et veillez à être en règle avec vos cotisations. Le premier paiement de la prime syndicale se fera le lundi 22 juin.

Si vous ne recevez pas de carte alors que vous pensez avoir droit à cette prime, nous vous conseillons de prendre contact avec votre délégué syndical, un centre de services de la CSC ou un secrétariat professionnel de la CSC-BIE.

## Consommation

### Facture papier ou électronique: chacun reste libre de choisir

Aujourd'hui, huit consommateurs belges sur dix préfèrent toujours recevoir leurs documents administratifs sur papier, et un sur deux paie ses factures via «web-banking».

Si les communications électroniques progressent dans ce domaine aussi, la liberté de choisir la façon de recevoir ses factures et documents administratifs est et reste un droit fondamental du consommateur. Passer d'un canal de réception de la facture à un autre n'est d'ailleurs autorisé que lorsqu'il existe un accord entre l'émetteur des factures (le fournisseur) et le consommateur (le client). Toute modification du choix initial n'est possible que moyennant l'accord du client. Ce qui, aujourd'hui, se fait souvent de façon implicite. Le consommateur a toujours le droit de refuser la facturation électronique et d'exiger de recevoir ses factures en papier. Son choix ne peut pas non plus être sanctionné par une pénalité financière.

Pour conscientiser la population belge, des acteurs de terrain unissent leurs forces dans la campagne «Ma facture, mon choix» qui vise à informer le consommateur et faire entendre sa voix. Les partenaires de cette campagne sont Eneo, Gezinsbond (l'équivalent de la Ligue des familles), Test-achats, la FGTB, la CGSLB et la CSC, avec le soutien de Bpost et du «Paper chain forum».

[www.maufacturemonchoix.be](http://www.maufacturemonchoix.be)

## Enseignement qualifiant

### Métiers et formations: infos en ligne

Technicien en usinage, boucher-charcutier, monteur en sanitaire et en chauffage... Voici quelques idées de métiers d'avenir à découvrir sur le nouveau site internet mis en ligne par la Communauté française: [www.MonEcoleMonMetier.be](http://www.MonEcoleMonMetier.be). Ce site est à la fois un outil d'information sur les métiers et un outil d'aide à l'orientation au sein des filières de l'enseignement qualifiant. Il permet une recherche par secteur de formation ou par débouché. Pour chaque métier, le visiteur peut télécharger une fiche, découvrir son contenu et même consulter la liste des établissements scolaires proches de chez lui qui organisent l'option. Plus de vingt fiches sont déjà en ligne. Trente nouvelles fiches seront disponibles pour la rentrée 2015.

## Construction

### Prime syndicale

Depuis le 8 juin, le Fonds de sécurité d'existence de la construction procède à l'envoi de la carte de prime syndicale 2015. La prime s'élève à 0,62 euros par jour presté ou assimilé au cours de la période de référence (du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015) avec un maximum de 135 euros. Les jours pris en considération sont les suivants:

- jours effectivement prestés;
- jours de la première semaine de salaire garanti en cas de maladie;
- jours fériés;
- petit chômage (absence rémunérée en cas de naissance, mariage, décès,...);
- vacances annuelles;
- repos compensatoire;
- «chômage intempéries»;
- chômage pour raisons économiques ou pour d'autres motifs avec un maximum de 20 jours;
- congé-éducation payé avec un maximum de 5 jours;
- formation syndicale.

La prime syndicale sera payée à partir du lundi 22 juin. Veillez indiquer votre numéro de compte sur la carte et veillez à être en règle avec vos cotisations.

Vous pouvez déposer ce document dans un centre de services de la CSC ou dans un secrétariat de la CSC-Bâtiment industrie & énergie, qui se chargeront du suivi.

# Chimie: accord sectoriel 2015-2016

Une nouvelle fois, la chimie joue les pionniers: le 28 mai, les négociateurs du secteur sont parvenus à conclure un projet d'accord, démontrant ainsi la plus-value de la concertation sociale.

Ce projet d'accord sectoriel 2015-2016 a été approuvé (avec quelques remarques) par les militants de la CSC-Bâtiment industrie & énergie. Voici un récapitulatif des principaux points de l'accord.

**Front commun ouvriers-employés.** L'accord conclu s'applique non seulement aux ouvriers occupés dans l'industrie chimique et pharmaceutique (commission paritaire 116), mais aussi aux employés du secteur (commission paritaire 207). Le secteur prévoit par ailleurs de gommer progressivement les différences entre ouvriers et employés.

**Prolongation des RCC.** Les employeurs de la chimie semblent reconnaître qu'il est difficile de faire travailler les gens au-delà de l'âge de 60 ans. Ils se sont même dits prêts à autoriser un départ dès 58 ans pour les personnes occupées dans le cadre d'un métier lourd. En effet, le critère déterminant pour le «régime de chômage avec complément d'entreprise» (RCC, ex-préparation) ne serait pas l'âge, mais la durée de la carrière et la pénibilité de l'emploi. Les travailleurs du secteur sont souvent occupés en équipes ou effectuent des prestations de nuit.

**Crédit-temps et emplois de fin de carrière.** Le système de l'emploi de fin de carrière à partir de 50 ans, moyennant une carrière de 28 ans, est explicitement maintenu, malgré sa suppression par le gouvernement fédéral. Un travailleur qui répond aux conditions peut donc bénéficier d'une réduction de la durée du travail sur une base volontaire (en général, un emploi à 4/5). Tous les régimes nationaux d'emploi de fin de carrière à partir de 55 ans auxquels le secteur doit souscrire pour ouvrir le droit, sont explicitement acceptés. De ce fait, tous les travailleurs peuvent bénéficier du crédit-temps et des emplois de fin de carrière. Le passage d'un emploi de fin de carrière vers le RCC, avec maintien du calcul de

l'indemnité complémentaire sur le salaire à temps plein, est explicitement maintenu. Une diminution progressive de la carrière, permettant de faire face au vieillissement du secteur, est donc autorisée.

**Fonds démographique.** Travailler plus longtemps implique que le travail doit rester faisable. Or, l'allègement de la charge de travail se heurte souvent à des problèmes financiers, tant pour les employeurs que pour les travailleurs (entre autres via la perte de la prime d'équipe). Pour faire face à ces problèmes, un «fonds démographique» visant à soutenir financièrement des actions dans le cadre notamment de l'humanisation du travail et de la CCT 104, sera créé. Ce fonds sera financé par une cotisation de 0,15% de la masse salariale. Ainsi, tous les efforts en faveur d'un travail digne seront soutenus collectivement par tous les employeurs du secteur.

**Marge salariale.** Le pouvoir d'achat des travailleurs augmente grâce à l'application de la marge salariale autorisée de 0,5% sur les salaires réels des ouvriers et des employés. Les salaires minimums et les indemnités minimums (prime d'équipe, indemnité en cas de chômage temporaire) seront également revus à la hausse. Le vieillissement fait également l'objet d'une attention particulière, via une cotisation majorée du plan sectoriel de pension (deuxième pilier) et d'une cotisation au fonds démographique. L'interprétation erronée de la FEB, selon laquelle la norme salariale serait une norme brute qui doit être convertie en norme nette (0,375%), a été expressément rejetée. L'accord sectoriel ne prévoit pas de cadre contraignant pour les discussions ultérieures au niveau de l'entreprise.

**Droits non matériels.** Certains aspects qui ne font pas l'objet d'une attention suffisante au niveau de l'entreprise, doivent être prioritairement réglés au niveau sectoriel. Il



Les employeurs de la chimie semblent reconnaître qu'il est difficile de faire travailler les gens au-delà de 60 ans.

© Patrick Lefevre/Beipress

s'agit entre autres de la formation professionnelle. A l'avenir, des accords seront élaborés pour des groupes cibles spécifiques. Le droit au reclassement professionnel en cas de licenciement offre également davantage de garanties qualitatives lorsque le licenciement intervient dans un cadre collectif. ●

## Marc Becker président du Conseil économique et social wallon



© Jan Aegten

Depuis le 8 juin, Marc Becker, secrétaire national de la CSC en charge de la CSC wallonne, préside le Conseil économique et social wallon (CESW) pour deux ans. Le CESW est l'organe régional de consultation et de concertation. Il réunit les représentants des travailleurs (CSC, FGTB et CGSLB) et ceux des employeurs (UWE, Entente wallonne des classes moyennes, Union des entreprises à profit social et Fédération wallonne de

l'agriculture). Depuis 1996, la présidence est assurée alternativement par un représentant d'une organisation d'employeurs puis d'une organisation de travailleurs. Au cours des deux prochaines années, la Wallonie sera confrontée à plusieurs défis considérables, et les interlocuteurs sociaux devront assumer d'importantes responsabilités. Interview.

### Marc Becker, ce n'est pas la première fois que vous assumez cette responsabilité?

En effet, j'avais déjà succédé à Vincent Reuter à la présidence en 2007. Mais la situation était bien différente: c'était juste avant la crise de 2008, il n'y avait pas de 6<sup>e</sup> réforme de l'Etat, le contexte budgétaire wallon n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, le plan Marshall en était à ses débuts... La 6<sup>e</sup> réforme a transféré vers la Wallonie des compétences et des matières qui touchent directement notre «corps de métier». Sur le plan fédéral, elles sont ou étaient gérées par les interlocuteurs sociaux. Il faut saluer le fait que le gouvernement wallon – celui-ci et le précédent – a décidé de rester dans un modèle identique au plan régional et a fait le choix de la concertation. La réalité n'est pas la même partout.

### Vous avez souligné les défis qui se posent à la Wallonie et aux interlocuteurs sociaux wallons...

Notre rôle, au CESW, est de rendre des avis et de prendre des décisions, ce qui nécessite de pouvoir dépasser les dogmes et les tabous. Le premier test sera celui de la réforme des aides à l'emploi. A travers le Pacte pour l'emploi et la formation, il existe une opportunité de construire un modèle wallon qui corresponde à notre réalité et vienne appuyer le développement économique de la Wallonie. A travers ce pacte, c'est le premier accord interprofessionnel wallon qui est en jeu.

### Quels autres défis faudra-t-il relever?

La réforme de la fonction consultative est très importante, et nous espérons que le gouvernement suivra les propositions mises aujourd'hui sur la table. A cette occasion, j'attire l'attention sur la nécessité de donner au CESW un financement structurel et durable, qui lui permette d'assurer ses missions de manière qualitative. Et je voudrais souligner aussi l'importance que va revêtir la concertation avec les autres conseils économiques et sociaux du pays. L'évolution institutionnelle de la Belgique suppose que l'on se parle plus et mieux. ●



# Pensions: le gouvernement doit changer de cap

Plusieurs milliers de manifestants ont rejoint la tour du Midi, à Bruxelles, le 15 juin. La CSC demande une renégociation de la réforme des pensions.

«**O**ui, c'est important d'être ici ce matin. Ce gouvernement ne connaît rien à la vie des gens et il n'écoute pas ceux qui la connaissent.» Maria, membre de la CSC-Seniors, en a gros sur le cœur: «J'ai une toute petite pension. En vieillissant, comment vais-je pouvoir payer le médecin, le pharmacien, en plus du loyer et des dépenses de chaque jour? Ce ne sera pas mieux pour mes filles, car cela sera de plus en plus dur, pour les femmes, d'arriver à une pension complète. Et avec la retraite qui recule sans arrêt, je crains que mes petits-enfants ne trouvent pas de travail...» Foulard vert bien noué autour du cou, elle a donc rejoint la tour du Midi, à Bruxelles, ce lundi 15 juin, «pour que cela change». Autour d'elle, plusieurs milliers de manifestants des trois syndicats partagent la même détermination.




«Reculer la pension à 67 ans quand des milliers de jeunes crèvent de ne pas trouver de boulot? C'est une absurdité. Le gouvernement oppose les jeunes, les aînés, les chômeurs, les étrangers... et il les appauvrit tous» s'indigne Pierre Ledecq, responsable national des Jeunes CSC, qui n'a pas de mots assez durs pour fustiger «l'amer Michel»...

Selon Marc Leemans, président de la CSC, «le gouvernement a donné son feu vert à la réforme des pensions au mépris de toutes les promesses électorales et sans la moindre

concertation sociale». Pourtant, celle-ci est indispensable. Ainsi, la hausse de la pension minimale pour les pensionnés avec une carrière mixte (ceux qui ont travaillé comme salarié et comme indépendant) est le résultat d'une décision des interlocuteurs sociaux sur l'affectation de l'«enveloppe bien-être». Mais cela, le ministre des Pensions a «oublié» de le préciser!

Marie-Hélène Ska, secrétaire générale de la CSC, demande donc avec force une renégociation de la réforme des pensions «non pas sur de simples modalités, mais sur le fond».

Cette négociation aurait dû se faire au Comité national des pensions. Mais le gouvernement Michel a court-circuité le débat sur la pénibilité du travail, l'espérance de vie en bonne santé et les aménagements de fin de carrière, susceptibles de permettre aux travailleurs de rester actifs plus longtemps. C'est inacceptable pour les travailleurs, actifs ou non. «Dans une société de plus en plus inégalitaire, un syndicat de propositions a sa place pour faire contrepoids à la domination absolue des nantis, et mettre en place une société qui offre des opportunités à tous, conclut Anne Léonard, secrétaire nationale de la CSC. Le gouvernement doit radicalement changer de cap. Notre pays a besoin de citoyens traités de manière équitable et respectueuse.» ●

 [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)

## Travailleurs et pensionnés grecs ont assez souffert

Le bras de fer entre la Grèce et ses créanciers européens dépasse les bornes. L'heure est pourtant à la solidarité. En 2010, ce pays a annoncé une très forte aggravation de son déficit budgétaire. Il s'est alors retrouvé aux mains des technocrates du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque centrale européenne et de la Commission européenne, trois institutions qui forment ensemble ce que l'on appelle «la troïka». En six ans, elles y ont semé une terrible pagaille.

Certes, à la veille puis au début de la crise, la classe politique et les élites grecques ont commis d'évidentes erreurs. Mais, depuis, la troïka a fortement aggravé la situation. La Grèce avait besoin d'une aide d'urgence?

Les trois institutions la conditionnaient à l'application de recettes néolibérales. Elles ont obligé la Grèce à diminuer les pensions et les allocations sociales. Elles l'ont forcée à accroître la flexibilité du marché de l'emploi. Et elles ont fait supporter la résorption du déficit par les travailleurs ordinaires. Résultat? Les impôts des plus riches ont augmenté de 9%, ceux des travailleurs ordinaires de 339%. Le taux de chômage est de 26%. Le produit intérieur brut a chuté de 25%. La pauvreté atteint des proportions hallucinantes.

La troïka espérait que la Grèce serait un jour capable de rembourser sa dette. Elle faisait ainsi, semble-t-il, le jeu des élites fortunées qui souhaitaient se débarrasser de

leurs emprunts grecs sans valeur en les revendant aux Etats à leur valeur nominale... «Les citoyens ordinaires n'ont pas les mêmes préoccupations. Un rééchelonnement de la dette grecque ne les effraie pas. C'est pourquoi, en leur nom, la CSC exige du gouvernement belge qu'il se montre solidaire des Grecs ordinaires» explique Marie-Hélène Ska, secrétaire générale. C'est aussi l'avis de la Confédération européenne des syndicats: «L'Union européenne et le FMI ne devraient pas imposer de souffrances supplémentaires aux retraités et aux travailleurs grecs. Cela commence à ressembler à une punition pour avoir voté pour un gouvernement anti-austérité. Il faut parvenir à un compromis raisonnable» a déclaré sa secrétaire générale, Bernadette Ségol. ●

### ÉDITORIAL

## Lutter contre le dumping social: une priorité absolue

L'Union européenne a consacré la libre circulation des travailleurs et, en soi, c'est plutôt une bonne chose. Tout au moins, cela pourrait l'être si les règles prévues pour assurer la protection des travailleurs étaient respectées. Or, c'est loin d'être le cas. Un certain nombre d'employeurs font un usage frauduleux de cette directive. Ils envoient à l'étranger des travailleurs sous-payés et sans aucune protection sociale. Cette pratique provoque une situation de dumping social dont souffrent cruellement certains secteurs. Cette concurrence déloyale a contraint des entreprises qui travaillaient de manière correcte à se restructurer, voire à fermer leurs portes. Des milliers de travailleurs sont restés sur le carreau dans la construction, le nettoyage, le transport, le secteur de la viande...

Le dumping social est une catastrophe pour les travailleurs d'ici, elle l'est aussi pour les travailleurs étrangers dont la misère est exploitée. Les responsables politiques belges

et européens ont le devoir de mettre fin à ces pratiques. Nous le leur dirons, en front commun syndical, le 24 juin à Bruxelles (voir page 4).

La lutte contre le dumping social et les drames sociaux qu'il provoque, passe par l'amélioration de la «directive détachement»: limitation à six mois de la durée de détachement des travailleurs étrangers; lutte énergique contre les «entreprises boîtes aux lettres» qui permettent de contourner les règles; retrait de la directive sur les entreprises unipersonnelles, qui entraîne des risques supplémentaires de faux travail indépendant; obligation de payer électroniquement les salaires en cas de détachement pour éviter les fraudes et, le cas échéant, en faciliter la détection.

Cela lutte passe aussi par la mise en place d'une «banque carrefour» européenne de la sécurité sociale, et celle d'une agence européenne d'inspection sociale, avec des effectifs



et des moyens adéquats pour concrétiser la collaboration entre les services d'inspection des Etats membres. Des sanctions réelles, immédiates et dissuasives doivent être prises contre les employeurs qui effectuent ces détachements frauduleux.

Dans notre pays comme en Europe, les droits sociaux doivent avoir priorité sur les droits économiques. ●

Marie-Hélène Ska  
secrétaire générale de la CSC

Marc Leemans  
président de la CSC